PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 Octobre 2026

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire
Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,
Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr GLÉNAT Bernard, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mme SÖNNICHSEN Sophie
Etaient absents excusés :
Mr DUMEUNIER David pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mr NAIMI Yacine pouvoir à Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie,
Mme FREY Florence pouvoir à Mme AKRICHE Tanya
Mr ROUSSELET Thierry pouvoir à Mme CORNELOUP Isabelle,
Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie pouvoir à Mme DAGUENET Nadine,
Mr DIARRA Fodié,

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique RÉVEILLÈRE qui précise que ce jour une convention a été signée entre la ville de Montlignon, l'Association Studio Latino et l'Association du Tennis Club pour l'organisation du Téléthon.
Monsieur le Maire prend la parole pour évoquer le **Contrat Local de Santé**. Il présente le power point ci joint.

ORDRE DU JOUR

1 - Nomination du secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.
Pour cette séance du 15 Octobre 2026, il est proposé, en considération du critère précité, la désignation de Monsieur Bernard GLÉNAT.
Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Thierry BRUN, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,
DÉCIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.
DÉSIGNE pour cette séance du 15 Octobre , Monsieur Bernard GLÉNAT.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre du Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l'Assemblée délibérante.
Le Conseil municipal, n'ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2026 qui leur a été transmis et qui a été publié,
ADOPTE à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2026.

3 – Compte rendu des décisions prises par le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le 15 septembre 2026 : 2026-045 Décision de signer un avenant n°2 au contrat n°2023-036 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency avec la société FILLOUX, sis 5 avenue des Cures 95580 ANDILLY, titulaire du marché du lot 2.
Les modifications introduites sont les suivantes :

revêtement terrasses et désactivé (estimation MOE)			*-21 099,00*				

Les modifications introduites représentent une moins-value d'un montant de 21 099,00 €.
Soit une diminution du marché de 15,83 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 2 : 112 161,00 € HT soit 134 593,20 € TTC
- Montant actualisé après avenant 2 : 118 859,52 € HT soit 142 631,42 € TTC

Le présent avenant prend effet à la date de signature par les deux parties.

Le 15 septembre 2026 : 2026-046 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-038 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency avec la société ABV, sis 72 allée des bournouviers 95220 HERBLAY SUR SEINE, titulaire du marché du lot 4.
Les modifications introduites sont les suivantes :

poteaux poutres acrotères solivages supports de bacs et complexe d'étanchéité			*5 005,00*				
pare vapeur			*294,00*				
isolation thermique			*1 288,00*				
complexe d'étanchéité			*952,00*				
dépose des tuiles et liteaux des bâtiments central et Ouest			*6 240,00*				
chevêtre, tour de cheminée et souche d'extraction (uniquement le chevêtre et l'étanchéité)			*1 940,00*				

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 15 719,00,00 €.
Soit une augmentation du marché de 5,46 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 1 : 303 566,00 € HT soit 364 279,20 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-047 Décide de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-039 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency avec la société PARIS EST SERVICES, sis 46 rue François Mitterand 93170 BAGNOLET, titulaire du marché du lot 5.
Les modifications introduites sont les suivantes :

châssis croisées FRO 06			-1 255,86				
ens. vitrés ouvrants FRO 08			-9 237,03				
ens. vitrés ouvrants FJO 05			-6 707,89				
ens. vitrés ouvrants FJO 06			-1 282,41				
ens. vitrés ouvrants FJO 07			-4 396,95				
entrée patio			-3 476,85				
volets battants FRO 06			-774,59				
			-3 079,01				
nouveau châssis FRO 06			6 370,50				
ens. vitrés ouvrants et fixes FJO 09			5 671,90				
châssis fixes + impostes orangerie			10 055,67				

Les modifications introduites représentent une moins-value d'un montant de 8 112,52 €.
Soit une diminution du marché de 3,45 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 1 : 227 272,88 € HT soit 272 727,46 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-048 Décide de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-043 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency avec la société TEMPERE, sis 7 rue Alexandre Prachay 95590 PRESLES, titulaire du marché du lot 9.
Les modifications introduites sont les suivantes :

Dépose des installations existantes			50,31				
Origine des installations	0,00		354,39				
Production ECS restaurant			5 512,48				
Production ECS sanitaires			-444,97				
Distribution EC et EF suivant plan cuisiniste			4 472,85				
Evacuations EU EV suivant plan cuisiniste			262,30				
Siphon de sol caniveaux et robinet de puisage			6 230,85				
Traitement d'eau			-6 834,41				
Sanitaires communs			-1 694,68				
Sanitaires personnels			4 145,42				
Cuisine			-2 568,85				
Divers			1 400,11				

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 10 885,80 €.
Soit une augmentation du marché de 14,97 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 1 : 83 620,80 € HT soit 100 344,96 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-049 Décision de signer un avenant n°2 au contrat n°2023-044 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency . avec la société ABCD TELECOM, sis 2 rue des Armoiries 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, titulaire du marché du lot 10.

Les modifications introduites sont les suivantes :

armoires de protection, TGBT			14 164,65				
alimentations cuisine distribution			9 616,75				
appareillages, PC, luminaires, extérieur			3 128,38				
cablage VDI			-145,60				
reprise études techniques			5 942,50				
sécurité incendie			-21 194,75				
interphonie			3 430,00				
sonorisation			3 211,05				

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 18 161,98 €.
Soit une augmentation du marché de 11,87 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 2 : 171 151,21 € HT soit 205 381,45 € TTC
- Montant actualisé après avenant 2 : 181 810,79 € HT soit 218 172,95 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-050 Décision de signer un avenant n°2 au contrat n°2023-045 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency . avec la société FCR, sis 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY, titulaire du marché du lot 11.
Les modifications introduites sont les suivantes :

Plus value cloisonnement hydro zone laverie réserve cuisson			819,00				
moins value faux plafond BA13 + Isolant de 100 RDC			-1 494,79				
plus value faux plafond 600x600 zones humides cuisine. préparation. office			3 410,00				
plus value faux plafond isolation de 300 R+1			1 404,00				
plus value faux plafond CF R+1 LOCAL CTA			1 711,50				
écran de cantonnement			1 960,00				

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 7 809,71 €.
Soit une augmentation du marché de 10,84 %

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 2 : 79 847,33 € HT soit 95 816,80 € TTC
- Montant actualisé après avenant 2 : 82 959,72 € HT soit 99 551,66 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-051 Décision de signer un avenant n°2 au contrat n°2023-046 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency un avenant n°2 au marché n°2023-046 avec la société FCR, sis 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY, titulaire du marché du lot 12.

Les modifications introduites sont les suivantes :

moins value bloc porte DAS dans la cuisine orangerie			-5 120,00				
double porte va et vient			6 450,00				
moins value porte à galandage			-1 150,00				
plus value portes supplémentaires			785,25				
châssis vitré			1 250,00				

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 2 215,25 €.
Soit une augmentation du marché de 7,22 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 2 : 32 868,39 € HT soit 39 442,07 € TTC
- Montant actualisé après avenant 2 : 34 738,05 € HT soit 41 685,66 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-052 Décision de signer un avenant n°2 au contrat n°2023-047 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency avec la société FCR, sis 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY, titulaire du marché du lot 13.

Les modifications introduites sont les suivantes :

Au sol de tous les locaux au RdeC			-24 915,06				
Au sol de tous les locaux au R+1			-11 260,46				
Sur marches et contre-marches			-1 730,28				
Carrelage			-2 136,61				
Plinthe			-1 453,17				
Sur cloisons de tous les blocs sanitaires			-7 150,13				
Sur cloisons de la cuisine			-9 149,61				
Sur cloisons des douches			-2 281,45				
Crédence du lave main			-70,00				
Paillasse de douches			-240,00				
tapis entrée des salles municipales			-166,50				
tapis dégagement de secours			-100,00				
tapis entrée orangerie/restaurant			-281,20				
1 Nettoyage par balayage fin du chantier			-120,00				
Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)			-120,00				
Carrelage comprenant SEL et ragréage			8 302,42				
Plinthes			4 301,00				
Faïences compris SPEC			21 000,00				
Foumiture et pose d'une chape ciment sur les zones recevant revêtements de sol compris local géothermie+ECS (option, non inclus dans le total)			25 376,00				

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Les modifications introduites représentent une moins-value d'un montant de 27 571,05 €.
Soit une diminution du marché de 45,07 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 2 : 33 603,42 € HT soit 40 324,10 € TTC
- Montant actualisé après avenant 2 : 36 067,46 € HT soit 43 280,95 € TTC

Le 18 septembre 2026 : 2026-053 Décision de signer un avenant n°3 au contrat n°2023-018 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction d'une maison de santé et d'un parking souterrain sur la commune de Margency avec la société ABCD TELECOM, sis 2 rue des Armoiries 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, titulaire du marché du lot 12.
Les modifications introduites sont les suivantes :

- Modification de l'éclairage intérieur BAES

N°	Désignation de la prestation	U	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
	ECLAIRAGE INTERIEUR				
	Fourniture et pose BAES	U	1	96,00 €	96,00 €
	Fourniture et pose câble 5G1,5	ml	60	4,34 €	260,40 €
	Ensemble	Ens	1		

La société ABCD, titulaire du marché concernant le lot 12, nous propose d'effectuer ces modifications.
L'avenant sera donc en plus-value d'un montant de 356,40 €
Soit une augmentation pour l'avenant n°3 de 0,12 %
Soit pour l'ensemble des avenants une augmentation de 2,07 %
Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 312 377,01 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 374 424,73 €

Le 18 septembre 2026 : 2026-054 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-016 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction d'une maison de santé et d'un parking souterrain sur la commune de Margency avec la société FCR, sis 193 avenue Henri Barbusse, titulaire du marché du lot 10.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Les modifications introduites sont les suivantes :

1	**Devis FTM WC Rdc + Cloisons cabinet**				
1.1	**LOT 10 peinture**				
1.1.1	Mise en peinture des cloisons	15,45	m²	18,50	285,83
1.1.2	Mise en peinture des plafonds des pièces humides	12,00	m²	18,50	222,00
	Sous-total LOT 10 peinture				**507,83**
2.1	**LOT 10 peinture**				
2.1.1	Mise en peinture plafond en BA 13 hydrofuge dans le nouveaux WC WC	34,00	m²	18,50	629,00
	Sous-total LOT 10 peinture				**629,00**
3	**Modification de cloisons sur site**				
3.1	Mise en peintures	43,00	m²	18,50	795,50
3.2	PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS	3,00	m²	35,00	105,00
	Sous-total Modification de cloisons sur site				**900,50**
4	**Habillage des coffres de volets roulants**				
4.1	Mise en peintures des impostes	63,00	m²	18,50	1165,50
	Sous-total Habillage des coffres de volets roulants				**1165,50**

La société FCR, titulaire du marché du lot 10, nous propose d'effectuer les travaux ;
Soit une plus-value d'un montant de 3 202,83 € HT.
Soit une augmentation de marché pour l'avenant 1 de 5,52 %.
Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 61 226,65 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 73 471,98 €

Le 24 septembre 2026 : 2026-054A Décision de signer une convention avec le CIGGC pour la mise à disposition d'agent pour des missions temporaires,

Le 28 septembre 2026 : 2026-055 Décision de de signer un bail locatif entre la Mairie de Margency et Monsieur SHMATKOV Volodymyr pour la location de l'appartement situé au-dessus de l'école élémentaire sis 9 rue Louis Muret 95580 Margency.
La présente location est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans reconduite tacitement à compter du jeudi 1er octobre 2026.
Le loyer mensuel est fixé à 1 050 € (Mille cinquante euros) net. Conformément à la délibération du Conseil Municipal n°9 en date du 25 juin 2026.
Le 1er octobre 2026 : 2026-056 Décision de de signer un avenant n°4 au contrat n°2023-009 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction d'une maison de santé et d'un parking souterrain sur la commune de Margency.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Les modifications introduites sont les suivantes :

- Travaux supplémentaires : Couvertine et sécurisation de la terrasse végétalisée

N°	Désignation	Un	Qté	Prix Unit.	Montant H.T.
1	**COUVERTINE**				
	Fourniture et pose d'une couvertine en acier laqué 75/100 compris patte support et raccord contre le mur.	ML	31,00	80,00	2 480,00
	Total 1 COUVERTINE		**1,00**		**2 480,00**

La société RAMERY, titulaire du marché concernant le lot 3, nous propose d'effectuer ces modifications.
L'avenant sera donc en plus-value d'un montant de 2 480,00 €
Soit une augmentation pour l'avenant n°4 de 1,80 %
Soit pour l'ensemble des avenants une augmentation de 14,88 %
Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 158 401,50 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 190 081,80 €

Le 2 octobre 2026 : 2026-057 Décision d'annuler la décision 2026-048Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la décision n°2026-048 du 15 septembre 2026 relative à l'approbation de l'avenant et qu'il y a lieu de procéder à son retrait et à son remplacement ;
La présente décision annule la décision n°2026-048 du 15 septembre 2026.

Le 2 octobre 2026 : 2026-058 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-043 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency.
Les modifications introduites sont les suivantes :

Dépose des installations existantes			50,31				
Origine des installations	0,00		354,39				
Production ECS restaurant			5 512,48				
Production ECS sanitaires			-444,97				
Distribution EC et EF suivant plan cuisiniste			4 472,85				
Evacuations EU EV suivant plan cuisiniste			262,30				
Siphon de sol caniveaux et robinet de puisage			6 230,85				
Traitement d'eau			-6 834,41				
Sanitaires communs			-1 694,68				
Sanitaires personnels			4 145,42				
Cuisine			-2 568,85				
Divers			1 314,31				

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 10 800,00 €.
Soit une augmentation du marché de 14,85 %

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 1 : 83 535,00 € HT soit 100 242,00 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,
PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

4 –Décision modificative n°3

Rapporteur : Monsieur le Maire et Madame Isabelle CORNELOUP , Maire Adjoint délégué aux finances

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Isabelle CORNELOUP, Adjointe déléguée aux finances qui rappellent que la commission des finances du jeudi 8 Octobre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité aux différentes modifications budgétaires,
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE d'inscrire les sommes suivantes :

EN FONCTIONNEMENT
En recettes de fonctionnement :

- 2 500,00 €uros à l'article 775 – Produits des cessions d'immobilisations
+ 2 500,00 €uros à l'article 775 Chapitre 024– Produits des cessions d'immobilisations
- 4 100,00 €uros à l'article 7761 – Différence sur réalisé reprises au compte de résultat
+ 4 100,00 €uros à l'article 7761 Chapitre 024– Différence sur réalisé reprises au compte de résultat

00,00 €uros = TOTAL

En dépenses de fonctionnement :

- 500,00 €uros à l'article 6042 – Achat de prestations de services
- 72 435,00 €uros à l'article 615228 – Entretien et réparations sur autres bâtiments
+ 12 110,00 €uros à l'article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance
+ 1 000,00 €uros à l'article 6688 – Autres charges financières
- 6 600,00 €uros à l'article 675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées
+ 6 600,00 €uros à l'article 675 chapitre 024 – Valeurs comptables des immobilisations cédées
+ 59 325,00 €uros à l'article 739211 – Attribution de compensation
+ 500,00 €uros à l'article 023 – Virement à la section d'investissement

00,00 €uros = TOTAL

EN INVESTISSEMENT
En recettes d'investissement :

+ 31 500,00 €uros à l'article 238 chapitre 041 – Avances versées sur commandes d'immobilisation
+ 500,00 €uros à l'article 021 – Virement à la section de fonctionnement

32 000,00 €uros = TOTAL

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

En dépenses d'investissement :

- 4 100,00 €uros à l'article 192 – Plus ou moins-value sur cession d'immo
+ 4 100,00 €uros à l'article 192 chapitre 024 – Plus ou moins-value sur cession d'immo
+ 500,00 €uros à l'article 2051 – Concession et droits similaires
- 1 558,00 €uros à l'article 2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes
- 3 000,00 €uros à l'article 21578 – Autre matériel technique
- 580,00 €uros à l'article 2158 – Autres installations, matériel et outillage
- 420,00 €uros à l'article 21838 – Autres matériel informatique
+ 5 558,00 €uros à l'article 2188 – Autres immobilisations corporelles
+ 31 500,00 €uros à l'article 23139 chapitre 041 – Enfouissement rue Salengro

32 000,00 €uros = TOTAL

5 – Avenant n°1 au marché n°2024-014 avec l'entreprise QUALICONSULT concernant la mission SPS relative aux travaux de restauration des Anciennes Ecuries,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par décision n°2022-05 du 3 mars 2022, Monsieur le Maire a signé une convention de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre de la restauration des anciennes écuries pour un montant de 7 320,00 € HT soit 8 784,00 € TTC avec la société QUALICONSULT.

Le calendrier de l'opération ayant été modifié et ayant engendré un retard d'exécution du chantier. Il convient de prolonger la durée de la mission de 7 mois

La date contractuelle de fin de mission est donc fixée au 30 mars 2027.

Incidence financière :
L'avenant est d'une plus-value d'un montant de 2 989,00 € HT soit 3 586,80 € TTC, soit une augmentation de 40,83 %

Nouveau montant du contrat :
Montant HT : 10 309,00 €
TVA (20 %) : 2 061,80 €
Montant TTC : 12 370,80 €

La commission des Finances, Investissements et Recettes du jeudi 8 octobre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, des suffrages exprimés,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat avec la Société Qualiconsult 16 Rue de la République 95570 BOUFFEMONT
DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :
Montant HT : 10 309,00 €
TVA (20 %) : 2 061,80 €
Montant TTC : 12 370,80 €

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

6 – Avenant n°2 au marché n°2025-001 avec l'entreprise QUALICONSULT concernant la mission Contrôle Technique relative aux travaux de restauration des Anciennes Ecuries,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par décision n°2022-04 du 3 mars 2022, Monsieur le Maire a signé une convention de contrôle technique de vérification techniques et d'attestations (CT) dans le cadre de la restauration des anciennes écuries pour un montant de 10 400,00 € HT soit 12 480,00 € TTC avec la société QUALICONSULT.
Par décision n°2023-06 en date du 20 février 2023, Monsieur le Maire a signé un avenant d'un montant
de 1 900 € HT soit 2 280 € TTC. Le nouveau montant après avenant 1 est de 12 300 € HT soit 14 760 € TTC.

Le calendrier de l'opération ayant été modifié et ayant engendré un retard d'exécution du chantier. Il convient de prolonger la durée de la mission de 12 mois
La date contractuelle de fin de mission est donc fixée jusqu'à novembre 2027.

Incidence financière :
L'avenant n°2 est d'une plus-value d'un montant de 14 240,00 € HT soit 17 088,00 € TTC, soit une augmentation de 136,92 %
Soit une augmentation, pour l'ensemble des avenants, de 155,19 %

Nouveau montant du contrat :

Montant HT :	26 540,00 €
TVA (20 %) :	5 308,00 €
Montant TTC :	31 848,00 €

La commission des Finances, Investissements et Recettes du jeudi 8 octobre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, des suffrages exprimés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat avec la Société Qualiconsult 16 Rue de la République 95570 BOUFFEMONT
DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :
Montant HT : 26 540,00 €
TVA (20 %) : 5 308,00 €
Montant TTC : 31 848,00 €

7 – Avenant n°2 au marché n°2023-002 avec l'entreprise QUALICONSULT concernant la mission Contrôle Technique relative aux travaux de la construction de la Maison de Santé,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par décision n°2023-11 du 22 mars 2023, Monsieur le Maire a signé une convention de contrôle technique dans le cadre de la construction d'une maison de santé pour un montant de 16 500 € HT soit 19 800 € TTC avec la société QUALICONSULT.

Acte certifié exécutoire
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Par délibération n°15 du 2 avril 2026, Monsieur le Maire a signé un avenant d'un montant de 3 849,99 € HT soit 4 619,99 € TTC. Le nouveau montant après avenant 1 est de 20 349 € HT soit 24 418,80 € TTC.

Le calendrier de l'opération ayant été modifié et ayant engendré un retard d'exécution du chantier. Il convient de prolonger la durée de la mission de 6 mois
La date contractuelle de fin de mission est donc fixée au 1er novembre 2026.

Incidence financière :
L'avenant est d'une plus-value d'un montant de 3 849,99 € HT soit 4 619,99 € TTC, soit une augmentation de 23,33 %
Soit une augmentation, pour l'ensemble des avenants, de 46,66 %

Nouveau montant du contrat :

Montant HT : 24 199,98 €
TVA (20 %) : 4 839,99 €
Montant TTC : 29 039,97 €

La commission des Finances, Investissements et Recettes du jeudi 8 octobre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat avec la Société Qualiconsult 16 Rue de la République 95570 BOUFFEMONT
DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :
Montant HT : 24 199,98 €
TVA (20 %) : 4 839,99 €
Montant TTC : 29 039,97 €

8 – Création d'un Poste sur le temps méridien

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,
VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6, 2
CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois de la Commune de Margency, pour tenir compte de l'évolution des besoins
CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances du jeudi 8 Octobre et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE DE CREER un poste d'adjoint d'Animation à temps non complet pour 2 heures par jour sur 4 jours le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi avec possibilité de recruter un contractuel en respectant les principes de l'article L 333-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

9 – Demande de subvention conférence des financeurs

Rapporteur : Monsieur le Maire

La CFPPA a pour mission de préserver l'autonomie de chacun tout au long de la vie, prévenir les pertes d'autonomie évitables et éviter l'aggravation des situations d'incapacité. Elle coordonne les financements et les actions de prévention de la perte d'autonomie, identifie les besoins et territoires prioritaires et élabore un programme d'actions de prévention en déclinaison des priorités nationales définies par le CNSA et en lien avec le schéma Bien vieillir du Département.

Dans ce cadre, un appel à projets est lancé pour le développement d'actions collectives de prévention et d'actions individuelles et collectives d'accompagnement des proches aidants, à mener au titre de l'année 2026.

Ces projets peuvent s'inscrire dans différentes thématiques énumérées dans le cahier des charges.

Les axes 4, 5, 6 sont concernés par cet appel à projets.

Axe 4 – Soutien aux proches aidants
Vise le repérage, la formation et permet de développer des actions de prévention telles que l'information et le soutien psychosocial individuel et collectif des aidants.

Axe 5- Autres Actions de Prévention
. Santé Physique
. Bien vieillir
. Passage à la retraite
. Sécurité

Axe 6- Lutte Isolement

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'appel à projets 2027 et sur le cahier des charges,
Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 8 Octobre,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 14000 Euros concernant l'appel à projets 2027 à la conférence des financeurs du Val d'Oise pour le développement d'actions de lutte contre l'isolement à mener au titre de l'année 2027 (Axes 6 Développement d'actions de lutte contre l'isolement des personnes agées - visites de convivialité –Soutien des actions de formation des bénévoles/des professionnels en matière de lutte contre l'isolement, Liaison avec l'Association les Voisins Malins…).

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

10 – Modification de la Délibération N°7C du Conseil Municipal du 25 juin 2026 convention de mise à disposition de locaux à titre régulier et gratuit entre la commune de Margency et l'Association Studio Latino

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération N°7C du conseil Municipal du 25 juin 2026 il avait été convenu de mettre à disposition de l'Association Studio Latino un certains nombre de salles.
Au bout d'un mois d'activité, il a été demandé deux créneaux supplémentaires pour la salle N°1 du 1ER Etage du Pavillon des Arts.
Monsieur le Maire vous propose de modifier la délibération 7C du 25 juin 2026 en ce sens.
Les salles mises à disposition de l'Association Studio Latino seront donc : la Salle du Grand Balcon le lundi de 20 heures à 21 heures, le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 19 heures à 21 heures et le jeudi de 17 heures à 21 heures, la salle des baladins le mercredi de 10 heures à 12 heures , et la salle du mini dojo le samedi de 13 heures 30 à 15 heures, Le Pavillon des arts (salle n°1 du 1er étage) : Les Mercredis de 18h00 à 20h00, et les Samedis de 10h00 à 12h00.
Considérant la délibération N°7C du Conseil Municipal du 25 juin 2026 mettant à disposition de l'Association Studio Latino des locaux à titre régulier et gratuit,
Monsieur Bernard GLÉNAT ne prend pas part au vote,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec L'Association « Studio Latino» ayant son siège : 5 Avenue G. Pompidou 95580 MARGENCY, représentée par son Président, Monsieur Bernard GLÉNAT, la Convention de mise à disposition de locaux à titre régulier et gratuit entre la commune de Margency et l'Association Studio Latino, la Salle du Grand Balcon le lundi de 20 heures à 21 heures, le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 19 heures à 21 heures et le jeudi de 17 heures à 21 heures, la salle des baladins le mercredi de 10 heures à 12 heures , et la salle du mini dojo le samedi de 13 heures 30 à 15 heures, Le Pavillon des arts (salle n°1 du 1er étage) : Les Mercredis de 18h00 à 20h00, et les Samedis de 10h00 à 12h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H49.

Le Maire,
Thierry BRUN

Le secrétaire de séance
Monsieur Bernard GLÉNAT

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

Contrat Local de Santé

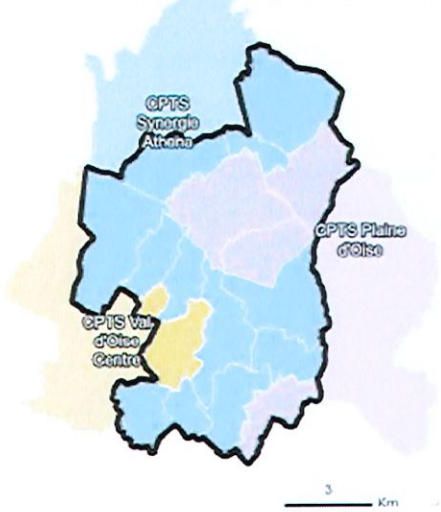
Conseil municipal du jeudi 15 octobre 2026



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Une démarche multi-partenariale

Les Communautés Professionnelles Territoriales de santé (CPTS)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France

PRÉFET DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Val d'Oise

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Maladie

Les 18 communes

Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

Un rôle de chef de file pour l'animation et l'élaboration du CLS

+ Une association de nombreuses autres structures et acteurs du territoire
(Les professionnels de santé et représentants des structures de santé, les associations de sensibilisation et prévention…)

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Architecture du futur Contrat Local de Santé

DE L'ANALYSE DES BESOINS À UN PROGRAMME D'ACTIONS SUR 4 ANS

1 Préambule

- Cadre juridique et textes de référence
- Finalités du CLS : lutte contre les ISTS et parcours de santé adaptés aux besoins du territoire
- Engagements des signataires

2 Diagnostic territorial de santé

- Analyse des données de santé
- Identification des besoins par thématique et par commune
- Concertation des acteurs et des habitants
- Enjeux et leviers du territoire

3 Stratégie et axes prioritaires

- Une vision partagée des priorités
- 3 axes complémentaires
- 13 fiches-actions
- Des priorités définies en cohérence avec les besoins du territoire

4 Mise en œuvre du programme d'actions

- Déploiement sur 4 ans (2026-2030)
- Actions opérationnelles et partenariales
- Publics cibles
- Moyens et financements
- Indicateurs de suivi

5 Suivi et évaluation

- Suivi annuel de la réalisation des actions
- Évaluation à mi-parcours et finale
- Ajustements en fonction des résultats et des besoins du territoire

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

UNE STRATÉGIE GLOBALE AUTOUR DE 3 AXES COMPLÉMENTAIRES

AXE 1
PRÉVENTION

Agir tôt, tout au long de la vie, pour renforcer les compétences et les environnements favorables à la santé.



AXE 2
OFFRE DE SOINS

Garantir un accès équitable et coordonné à une offre de soins de qualité pour tous les habitants.

AXE 3 – SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Protéger notre environnement et agir sur les déterminants de santé pour des territoires plus sains et résilients.

LES 13 FICHES ACTIONS DU CLS

AXE 1 – PRÉVENTION
6 FICHES ACTIONS

FA 1.1	Renforcer le suivi et la continuité du parcours de la femme enceinte & favoriser un accompagnement postnatal de qualité
FA 1.2	Promouvoir le développement global et la santé de l'enfant dès le plus jeune âge (compétences psychosociales)
FA 1.3	Promouvoir la santé mentale
FA 1.4	Prévenir les conduites à risque et les addictions
FA 1.5	Promouvoir la santé sexuelle et affective
FA 1.6	Prévenir la perte d'autonomie et promouvoir le vieillissement en bonne santé

AXE 2 – OFFRE DE SOINS
3 FICHES ACTIONS

FA 2.1	Améliorer l'accès aux soins de premier recours
FA 2.2	Améliorer la planification de l'offre et la coordination entre les acteurs de santé du territoire
FA 2.3	Développer l'équité territoriale et sociale de l'offre

AXE 3 – SANTÉ ENVIRONNEMENTALE
4 FICHES ACTIONS

FA 3.1	Intégrer l'approche « One Health / Une Santé » dans la stratégie communautaire
FA 3.2	Pollutions : réduction de l'exposition / des vulnérabilités
FA 3.3	Chaleur & Santé : réduction de l'exposition / des vulnérabilités
FA 3.4	Favoriser les bonnes pratiques de santé sur le territoire par la sensibilisation & formation

Priorisation des fiches actions

Axe	Référence	Fiche action	Priorité
Prévention	FA 1.1	Renforcer le suivi et la continuité du parcours de la femme enceinte & favoriser un accompagnement postnatal de qualité	
Prévention	FA1.2	Promouvoir le développement global et la santé de l'enfant dès le plus jeune âge (Compétences psychosociales)	
Prévention	FA 1.3	Promouvoir la santé mentale	
Prévention	FA 1.4	Prévenir les conduites à risque et les addictions	
Prévention	FA 1.5	Promouvoir la santé sexuelle et affective	
Prévention	FA 1.6	Prévenir la perte d'autonomie et promouvoir le vieillissement en bonne santé	
Offre de soins	FA 2.1	Améliorer l'accès aux soins de premier recours	
Offre de soins	FA 2.2	Améliorer la planification de l'offre et la coordination entre les acteurs de santé du territoire	
Offre de soins	FA 2.3	Développer l'équité territoriale et sociale de l'offre	
Santé environnementale	FA 3.1	Intégrer l'approche « One Health / Une Santé » dans la stratégie communautaire	
Santé environnementale	FA 3.2	Pollutions : réduction de l'exposition / des vulnérabilités	
Santé environnementale	FA 3.3	Chaleur & Santé : réduction de l'exposition / des vulnérabilités	
Santé environnementale	FA 3.4	Favoriser les bonnes pratiques de santé sur le territoire par la sensibilisation & formation	

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-DCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Axe 1 : La prévention

Actions/approches transversales :

- Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs, structures et mieux identifier l'ensemble des actions et initiatives du territoire
- Renforcer la formation de l'ensemble des acteurs pour favoriser une prévention globale à 360°
- Etudier la généralisation & massification d'actions tests sur l'ensemble du territoire

FA 1 : Renforcer le suivi et la continuité du parcours de la femme enceinte & Favoriser un accompagnement postnatal de qualité

FA 2 : Promouvoir le développement global et la santé de l'enfant dès le plus jeune âge >> (Compétences psychosociales)

FA 3 : Promouvoir la santé mentale

FA 4 : Prévenir les conduites à risque et les addictions

FA 5 : Promouvoir la santé sexuelle et affective

FA 6 : Prévenir la perte d'autonomie et promouvoir le vieillissement en bonne santé

FA 1.1 : Renforcer le suivi et la continuité du parcours de la femme enceinte & Favoriser un accompagnement postnatal de qualité

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-DVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Améliorer le repérage des femmes enceintes ainsi que la lisibilité des offres de soins et du parcours de la femme enceinte. Promouvoir les entretiens prénatal et postnatal précoces auprès des futurs parents.



ACTIONS CLÉS

- Faire un recensement des acteurs
- Renforcer l'interconnaissance entre professionnels
- Améliorer la coordination et l'accompagnement post-natal
- Former les professionnels aux enjeux de santé mentale maternelle et infantile



BÉNÉFICES

- Meilleur suivi de la grossesse et du post-natal
- Prévention des risques
- Soutien renforcé pour les mères et les bébés
- Parcours de santé plus fluide et accessible



EXEMPLE D'ACTION

Campagnes d'information auprès des PMI, du Planning Familial et autres lieux de rencontre de femmes enceintes pour promouvoir les entretiens post-natal



Actions tout au long de l'année

Pour toutes les femmes enceintes et jeunes mamans

FA 1.2 : Promouvoir le développement global et la santé de l'enfant dès le plus jeune âge >> (Compétences psychosociales)

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Promouvoir le développement global et la santé de l'enfant dès le plus jeune âge.

Identifier et coordonner la prise en charge des enfants (PCO)



ACTIONS CLÉS

- Proposer des formations aux professionnels éducatifs sur le repérage des enfants en difficulté.
- Structurer une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) CAPV.
- Dispenser des formations PSSM et développer les compétences psychosociales (CPS).



BÉNÉFICES

- Repérage précoce des troubles du neurodéveloppement et de la santé mentale.
- Coordination améliorée du parcours de soins (PCO).
- Renforcement du soutien à la parentalité (PSFP).
- Développement global de l'enfant favorisé.



EXEMPLE D'ACTION

Formation des professionnels de la petite enfance (crèches, ATSEM, enseignants, PMI) au repérage précoce des troubles du neurodéveloppement



- **83** écoles maternelles et élémentaires sur le territoire.
- **15%** de formation sur la 1ère année (2027) et 15% par an par la suite (60% au total).
- **12 établissements** en 2027



Déploiement de l'action dès 2027

Pour tous les professionnels de la petite enfance et les enfants

FA 1.3 : Promouvoir la santé mentale

Accusé de réception en préfecture
095-219505695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Renforcer l'identification et l'orientation dans le parcours de soins des personnes victimes de troubles mentaux.

Aller vers les personnes âgées isolées.



ACTIONS CLÉS

- Déployer des dispositifs territoriaux d'"aller vers".
- Mobiliser les Équipes Mobiles (EMSP, ESSIP, ACT hors les murs, EMPP).
- Renforcer la coordination entre acteurs.
- Former les professionnels aux 1ers secours en santé mentale.



BÉNÉFICES

- Identification précoce des troubles.
- Amélioration de l'accès aux soins.
- Rompre l'isolement des personnes âgées.
- Parcours de santé mentale fluidifié.



EXEMPLE D'ACTION

Faire connaitre Equipes mobiles : dispositifs territorialisés d'aller vers auprès des personnes en grande précarité (EMSP, ESSIP, ACT hors les murs, EMPP) |



Déploiement de l'action tout au long de l'année

Pour toutes les personnes en situation de précarité ou isolées



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

FA 1.4 : Prévenir les conduites à risque et les addictions

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Renforcer l'identification et l'orientation dans le parcours de soins pour prévenir les conduites à risques et les addictions.



ACTIONS CLÉS

- Mener des campagnes de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes (écrans, drogues).
- Mettre en place des Consultations Jeunes Consommateurs Avancées (CJCA).
- Sensibiliser les acteurs éducatifs et renforcer les liens intercommunaux.



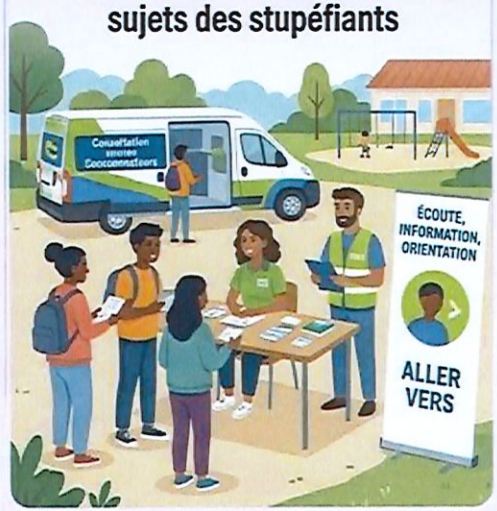
BÉNÉFICES

- Identification précoce des addictions multiples (stupéfiants, écrans).
- Amélioration de la détection par les professionnels de santé.
- Soutien renforcé aux parents et aux jeunes publics.



EXEMPLE D'ACTION

Mettre en place des Consultations Jeunes Consommateurs Avancées (CJCA), en s'appuyant sur des associations pour développer des démarches « d'aller vers » sur les sujets des stupéfiants



Expérimentation et déploiement du radar sur 12 mois

Pour toutes les personnes âgées, la petite enfance et les enfants

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

FA 1.5 : Promouvoir la santé sexuelle et affective

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Renforcer l'identification et l'orientation dans le parcours de soins pour promouvoir la santé sexuelle et affective.



ACTIONS CLÉS

- Mener des campagnes de sensibilisation EVAS (Éducation à la vie affective et sexuelle).
- Renforcer les dispositifs d'aller vers pour les jeunes publics.
- Lutter contre l'exploitation sexuelle des mineures (mineurs proxies).



BÉNÉFICES

- Amélioration de la connaissance de son corps et du consentement.
- Prévention des IST, du proxénétisme et des grossesses non désirées.
- Renforcement de la couverture vaccinale (HPV, méningocoque).



EXEMPLE D'ACTION

Interventions en collèges de professionnels de la santé sexuelle (sage-femme...)



Ateliers à la découverte de mon corps

Information sur les différents vaccins qui existent (HPV + Méningocoque...)

Déploiement de l'action tout au long de l'année scolaire dès 2027

Pour tous les élèves de collèges

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

FA 1.6 : Prévenir la perte d'autonomie et promouvoir le vieillissement en bonne santé

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Prévenir la perte d'autonomie et promouvoir le vieillissement en bonne santé.

Encourager les comportements favorables (alimentation, chutes, sommeil).



ACTIONS CLÉS

- Développer les bilans de prévention et le dépistage adapté aux seniors (Icope).
- Proposer des solutions d'"aller vers" pour les publics isolés.
- Favoriser l'adaptation de l'habitat (diagnostics ergothérapie).
- Améliorer la coordination aide-soins à domicile.



BÉNÉFICES

- Amélioration de la qualité de vie des seniors.
- Réduction des chutes et de l'isolement.
- Maintien à domicile facilité.
- Parcours de santé senior fluidifié.



EXEMPLE D'ACTION

Test d'un radar de prévention des chutes

Test d'un radar de prévention des chutes en lien avec l'Institut de Recherche en Santé Territorial / Université de Cergy-Pontoise dans les EHPAD et au domicile des personnes âgées.

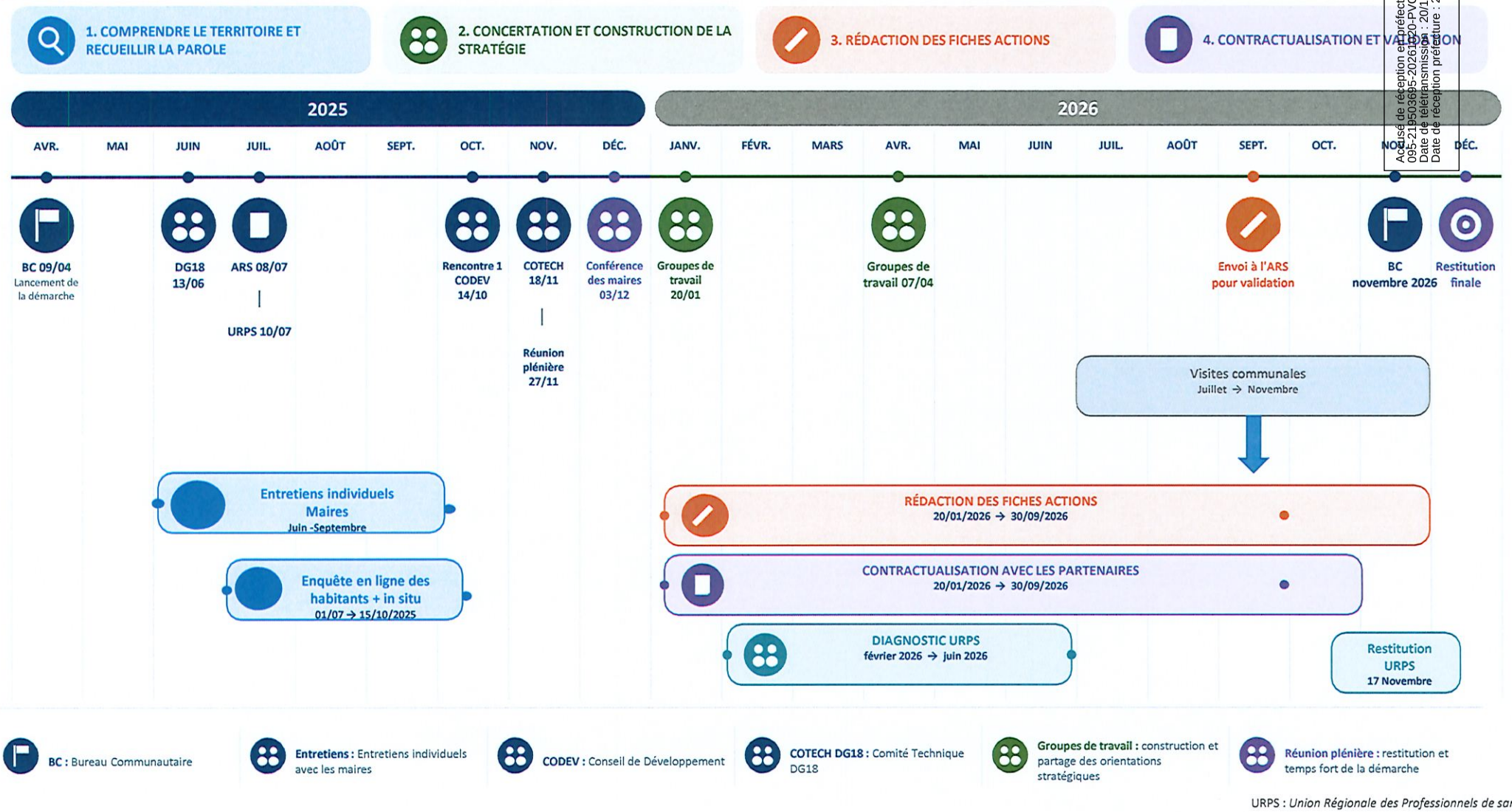


Expérimentation et déploiement du radar sur 12 mois

Pour toutes les personnes âgées en EHPAD ou à domicile

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Calendrier d'élaboration du CLS



BC : Bureau Communautaire

Entretiens : Entretiens individuels avec les maires

CODEV : Conseil de Développement

COTECH DG18 : Comité Technique DG18

Groupes de travail : construction et partage des orientations stratégiques

Réunion plénière : restitution et temps fort de la démarche

URPS : *Union Régionale des Professionnels de santé*

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Planning des entretiens avec les 18 communes

PRÉSENTATION DES FICHES-ACTIONS ET RECUEIL DES PRIORITÉS TERRITORIALES

N°	Commune	Date de l'entretien	Statut
1	Montmorency	21 juillet 2026	Réalisé
2	Moisselles	23 juillet 2026	Réalisé
3	Saint-Gratien	23 septembre 2026	Réalisé
4	Saint-Brice-sous-Forêt	24 septembre 2026	Réalisé
5	Attainville	25 septembre 2026	Réalisé
6	Ézanville	29 septembre 2026	Réalisé
7	Andilly	2 octobre 2026	À venir
8	Saint-Prix	5 octobre 2026	À venir
9	Margency	9 octobre 2026	À venir
10	Soisy-sous-Montmorency	9 octobre 2026	À venir

N°	Commune	Date de l'entretien	Statut
11	Bouffémont	À planifier	Non planifié
12	Deuil-la-Barre	À planifier	Non planifié
13	Domont	À planifier	Non planifié
14	Enghien-les-Bains	À planifier	Non planifié
15	Groslay	À planifier	Non planifié
16	Montlignon	À planifier	Non planifié
17	Piscop	À planifier	Non planifié
18	Montmagny	À planifier	Non planifié

Avancement des rendez-vous



- Rendez-vous réalisés **6 communes**
- Rendez-vous à venir (date confirmée) **4 communes**
- Rendez-vous non planifiés **8 communes**

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261020-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Calendrier prévisionnel et priorisation des actions

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DU FUTUR CLS SUR 4 ANS (2026 - 2030)

Année 1 – 2026

Lancement

- Validation du CLS
- Démarrage des actions prioritaires (P1)
- Mise en place de la gouvernance et des instances de suivi

Année 2 – 2027

Déploiement

- Poursuite du déploiement des actions prioritaires (P1)
- Lancement des actions secondaires (P2)
- Mobilisation des partenaires

Année 3 – 2028

Montée en puissance

- Déploiement des actions P1 et P2
- Premières évaluations intermédiaires
- Ajustements si nécessaire

Année 4 – 2029

Finalisation

- Finalisation du programme d'actions
- Évaluation globale
- Préparation du futur CLS

Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

TEMPS D'ECHANGES
QUESTIONS DIVERSES



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20260120-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

MERCI DEVOTRE ATTENTION



Accusé de réception en préfecture
095-219500695-20260320-PVCM15102026-AU
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026